

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1343 mettant à la charge du budget local les dépenses d'eau et d'électricité des logements des chefs de quartier

n° 1343

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 octobre 1962

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro
31 octobre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Les dépenses d'eau et d'électricité dans les logements administratifs affectés aux chefs de quartier sont mises à la charge du Budget local au titre de Dépenses d'eau de 18 Ville et éclairage public.